

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2026_041

DOMAINE : Convention de partenariat

OBJET : Convention de partenariat entre le lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane pour l'organisation des projets « Musique et héritage familial » et « Création d'une pièce radiophonique »

La Présidente du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical DCS2026_032 en date du 23 avril 2026 portant délégation du Comité Syndical à la Présidente, et notamment l'alinéa n° 1,

Vu la demande faite par le **lycée Jean Monnet de La Queue- lez-Yvelines** sis 1 place de l'Europe 78940 La Queue-Lez-Yvelines représenté par son Chef d'établissement, concernant un partenariat autour des projets « Musique et héritage familial » et « Création d'une pièce radiophonique »,

DÉCIDE

Article 1

DE PASSER une convention de partenariat avec le **lycée Jean Monnet de La Queue- lez-Yvelines** représenté par son chef d'établissement, qui a pour objet l'organisation des projets « **Musique et héritage familial** » et « **Création d'une pièce radiophonique** ». Les projets se déroulent de la façon suivante :

- **Projet 1 : « Musique et héritage familial »**

Discipline artistique : musique et littérature chilienne

Artiste ou compagnie impliquée : Rémila (chanson hip hop) + Hugo Marcus (musicien) + Gilberto Villarroel (auteur chilien)

Professeure référente du projet : Maria Leguern

Nombre d'élèves concernés : 77 élèves (3 classes de seconde générale)

Nombre d'heures d'intervention : 28h d'ateliers de pratique (3 intervenants en alternance)

Dates d'intervention : 18 décembre 2025 / 15, 22 et 29 janvier 2026 / 26 mars 2026/ 2 et 16 avril 2026 / 7 mai 2026 + 1 date à caler

Lieu des interventions artistiques : Lycée Jean Monnet + salle de La Bonnette

Date de restitution : 21 mai 2026 (lieu à définir : lycée ou salle de Bonnette)

- **Projet 2 : « Création d'une pièce radiophonique ».**

Discipline artistique : théâtre/musique

Artiste ou compagnie impliquée : Compagnie Det Kaizen

Professeure référente du projet : Cristina De Sousa

Nombre d'élèves concernés : 90 (2 classes de seconde générale et 1 classe de terminale spécialité humanité et littérature)

Nombre d'heures d'intervention : 64h d'intervention (3 intervenants)

Dates d'intervention : 4 décembre 2025 / 12, 13, 26 et 27 janvier 2026 / 2, 3, 9 et 10 février 2026

Lieu des interventions artistiques : Lycée Jean Monnet + salle de La Bonnette

Date de restitution : 17 février à la salle de la Bonnette (matin et après-midi)

Article 2

DIT que, suite à l'obtention d'un soutien financier pour le projet « **Musique et héritage familial** » dans le cadre du dispositif ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) de la DAAC - Académie de Versailles, le **lycée Jean Monnet de La Queue- lez- Yvelines** s'engage à verser au **Syndicat**

Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane, en contrepartie de la présente convention, **une participation forfaitaire de 2 000 € TTC (deux mille euros)**.
Le complément financier de ce projet est effectué à l'issue du projet via le dispositif PASS CULTURE par le **lycée Jean Monnet de La Queue- lez-Yvelines** sur la plateforme PASS CULTURE.

Article 3

Dit que, suite à l'obtention d'une subvention de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif EAC dans les lycées, le projet « **Création d'une pièce radiophonique** » est intégralement pris en charge par le **Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane**.

Article 4

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le
19 mai 2026*

Beynes, le 15 mai 2026
La Présidente
Sylvie BEGUIER